

ECOLE DE MYANS
Note de rentrée des enfants de maternelle

Bonjour à tous. Quelques rappels pour faciliter la rentrée de votre enfant :

1- Horaires de l'école.

Matin : 8h30 à 11h45
Après-midi : 13h45 à 16h30

- * L'accueil a lieu dans la classe entre 8h20 et 8h30, le matin et entre 13h35 et 13h45, l'après-midi.
- * A 8h20 comme à 13h35, les enfants de maternelle et leurs parents doivent attendre que l'enseignant de service des classes élémentaires soit dans la cour avant de passer le portail.
- * Nous vous demandons également de bien vouloir attendre la fin exacte des cours (11h45 et 16h30) avant de rentrer dans la cour.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusque dans la classe.
Les enfants doivent obligatoirement être récupérés par une personne dont les références sont inscrites sur le billet de sortie et préalablement présentée aux enseignants.

2- Assurance. Une assurance scolaire est obligatoire. Vous voudrez bien nous fournir une attestation portant mention de la responsabilité civile de l'enfant ainsi que de son individuelle-accident.

3- Absences et santé.

- * Prévenir l'école lors de l'absence de votre enfant. Un mot d'excuse est nécessaire pour les absences prolongées.
- * Signaler toutes les maladies contagieuses.
- * Signaler tout problème de santé, d'allergie ou tout ce qui pourrait gêner votre enfant dans sa scolarité.
- * Parasites. Restez vigilants et surveillez régulièrement la tête de votre enfant.
- * Les médicaments sont interdits à l'école. Ni les enseignants, ni le personnel ne sont habilités à donner un soin quelconque. Si le problème de votre enfant nécessite la mise en place d'un plan personnalisé de santé en liaison avec le médecin scolaire du canton, veuillez nous en informer dès la rentrée.

4- Cahier de liaison. C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les notes collées doivent être signées par les parents après que ceux-ci en aient pris connaissance . Certaines feuilles d'information sont simplement agrafées afin que vous puissiez les retirer et les garder sous la main.

Tous les règlements même les petites sommes, sont à faire par chèque à l'ordre de l'Association des Ecoliers de Myans.

5- Coopérative scolaire. L'adhésion à l'association les Ecoliers de Myans vous sera proposée à la rentrée. La somme recueillie servira de coopérative scolaire.

6- Matériel à fournir.

- * Des chaussons de gymnastique ou tenant parfaitement aux pieds et à semelles adhérentes.
- * Une photo d'identité.
- * Une gourde facile à ouvrir marquée du prénom de l'enfant.
- * Une boîte de mouchoirs et un rouleau d'essuie-tout.

7- Pour la sieste des enfants.

La literie est fournie et lavée par l'école.

Fournir un petit oreiller.

Un seul doudou est autorisé.

Avant d'entrer dans la salle de sieste, les enfants doivent avoir enlevé leurs chaussures, être passés aux toilettes. Veillez à ce qu'ils soient calmes et sereins avant d'entrer.

8- Divers. Les bonbons, les chewing-gums et les jouets sont interdits. Soyez vigilants en ce qui concerne le contenu des poches de votre enfant. Les enfants peuvent apporter des livres sur les thèmes abordés en classe. Tout le matériel personnel, tous les vêtements, chaussons ... doivent être marqués du prénom de l'enfant.

Bonnes vacances à tous, et bonne rentrée après l'été.